

MAIRIE
DE
LA MOTTE

Code Postal : 83920

Téléphone 04 94 50 44 55
Télécopie 04 94 50 44 84

*PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2024 À 18 H 30
Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT*

* * *

PRESENTS : Mme MARCY Valérie, Maire, M. ROUX Philippe, Mme BARBERIS Isabelle, M. LE POULAIN Yves, Mme BARDEL Nathalie, adjoints

Mme PIERMARIA Brigitte, M. JUREZ Ludovic, Mme MORIN Christelle, M. BERNARDEAU Nicolas, M. DONNAT Albert, Mme MATYSIAK Karine, M. MOTTO Max, M. DEMAY Daniel, conseillers municipaux.

EXCUSÉS :

M. FOURNAIRE Bruno qui donne procuration à Mme MARCY Valérie
Mme PUGNALE Danielle qui donne procuration à Mme BARBERIS Isabelle
M. BEYNAERTS Eric qui donne procuration à Mme MORIN Christelle
M. PONCELET Christian qui donne procuration à M. LE POULAIN Yves
Mme MIRMONT Karine qui donne procuration à Mme PIERMARIA Brigitte
M. ABES Julien qui donne procuration à Mme MATYSIAK Karine
Mme LLORENS Laura qui donne procuration à Mme BARDEL Nathalie
M. LEBEAU Charles qui donne procuration à M. ROUX Philippe

ABSENTS : Mme KRAAK Romélie, Mlle HEMANS Oriane.

Mme BARBERIS Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR de la séance :

1. Budget Commune : Décision modificative n° 01/2024
2. Demande d'aide financière au Conseil Départemental du Var
3. Tarif des amendes pour dépôts sauvages (modification)

Date de la convocation : le 5 septembre 2024

Nombre d'élus en exercice :	Présents :	Nombre de procurations :	Votants :
23	13	8	21

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU 10/07/2024

Mme le Maire demande s'il n'y a pas d'observation sur le procès-verbal de la précédente séance qui a été adressé à tous les élus. Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

I. Budget Commune : Décision modificative n° 01/2024 (délib. 31/2024)

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de M. Yves LE POULAIN, adjoint aux finances ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2024 adoptant le Budget primitif de la Commune, Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y aurait lieu de procéder à des réajustements de crédits ;

Il est proposé la décision modificative N° 1 – BUDGET Commune – suivante :

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Libellé	DEPENSES	RECETTES
011	611	Contrat de prestations de service	8 241.82	
		TOTAL 011 : Charges à caractère général	8 241.82	
67	673	Titres annulés	4 500.00	
		TOTAL 67 : Charges exceptionnelles	4 500.00	
023	023	Virement à la section d'investissement	52 000.00	
		Total 023 : Virement	52 000.00	
70	70843	Mise à disposition de personnes facturés		19 795.82
		TOTAL 070 : Produits des service		19 795.82
73	732221	FPRIC		44 946.00
		TOTAL 073 : Impôts et taxes		44 946.00
TOTAL			64 741.82	64 741.82

INVESTISSEMENT

Opération	Chapitre	Compte	Libellé	DEPENSES	RECETTES
	10	10226	Reversement TA DPVA	8 762.00	
			TOTAL 10 : Dotations, fonds et réserves	8 762.00	
	21	2115	Acquisition foncière	77 220.00	
	21	2135	Travaux système détecteur de fuite d'eau	-	
				96.00	
	21	2183	Achat tablette WAIGEO	672.00	
	21	2183	Achat logiciel SOGELINK	3 840.00	
	21	2188	Raccordement eaux usées	1 840.00	
			TOTAL 021 : Immobilisations corporelles	82 776.00	
014		2135	Réfection toiture ancien local chasseur	-	
				511.12	
014		2135	MAPA rénovation thermique presbytère	10 972.00	
014		2135	Travaux cour de la crèche	-	
				08.32	
014		2135	Toiture bistrot de la Grappe	801.35	
014		2131	Travaux pigeonnier	15 000.00	
			TOTAL 014 : Bâtiments publics	19 653.91	
019		203	Création allée piétonne RIMADE	-	
				750.00	
019		203	Aménagement ADAP	-	
				5 000.00	
019		203	MAPA talus tressavaou	130 000.00	
019		231	Aménagement PAV	-	
				484.00	
019		231	Mission Géotechnique G5 Sainte-Roseline	-	
				60.00	
			TOTAL 019 : Rues, Chemins et Places	88 406.00	
030		2135	Travaux porte du dortoir – Crèche	-	
				16.61	
			TOTAL 030 : Crèche	16.61	
032		231	Jardin paysager	26 000.00	
			TOTAL 032 : Jardin paysager	26 000.00	

034		2031	Moulin de Pizay	-	19 910.80
			TOTAL 034 : Moulin de Pizay	-	19 910.80
030	13	1321	Subvention Etat		9 690.50
			TOTAL 030 : dotations, fonds divers		9 690.50
014	13	1323	Subventions Département		43 880.00
			TOTAL 014 : Bâtiments publics		43 880.00
	021	021	Virement du fonctionnement		52 000.00
			TOTAL 021 : Virement du fonctionnement		52 000.00
TOTAL				105 570.50	105 570.50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 3 voix CONTRE (M. BERNARDEAU Nicolas, M. MOTTO Max, M. DEMAY Daniel) et 18 voix POUR, ADOPTE la Décision Modificative n°1 du budget de la commune.

Interventions des élus

Mme le Maire rappelle que chaque année, lors du vote du budget, nous attendons d'avoir les notifications de subventions. Parfois, nous avons connaissance des sommes mais tant que nous ne recevons pas la notification, nous n'inscrivons pas ces sommes au budget. Cette délibération permet de réaliser un équilibre budgétaire pour mettre en œuvre des travaux sans attendre l'année prochaine.

2. Demande d'aide financière au Conseil Départemental du Var (délib 32/2024)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de travaux d'investissements afin d'améliorer la voirie communale et l'étanchéité de plusieurs bâtiments communaux.

Elle indique que ce projet peut être éligible à une aide du Département.

Le plan de financement du projet est le suivant :

- Montant HT du projet :	410 881.85 €
- Aide du Département :	328 705.41 € (80%)
- Participation Communale :	82 176.37 € (20 %)

Le coût estimatif du projet s'élève à 410 881.85€ HT soit 493 058.22€ TTC selon les devis établis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de travaux d'investissement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- SOLLICITE une subvention du Département de 328 705.41€ (80 %),

Interventions des élus

Mme le Maire informe avoir reçu les services et conseillers départementaux au début de l'été qui l'ont informé de la possibilité de solliciter des aides financières au-delà des enveloppes déjà attribuées.

M. BERNARDEAU souhaite savoir quels sont les travaux prévus dans cette enveloppe dont nous n'avons pas connaissance du détail.

Mme le Maire précise que ce coût estimatif, au-delà de l'enveloppe traditionnellement attribuée, comporte notamment les travaux des talus qui ne sont pas éligibles à d'autres subventions. Elle demande la transmission du détail de cette enveloppe.

3. Tarif des amendes pour dépôts sauvages (modification) (délib. 33/2024)

Mme le Maire rappelle que par la délibération n° 32/2026 de la séance du 14 juin 2016, il avait été décidé l'instauration d'une amende pour dépôts sauvages de déchets, pour les contrevenants.

Le Conseil Municipal avait alors validé, à l'unanimité, la mise en place d'une amende proportionnelle au coût de l'enlèvement des dépôts sauvages, avec un minimum de 120 € à la charge des contrevenants.

Devant la recrudescence des actes d'incivilités et sur proposition des services de la police municipale, le coût de cette amende pourrait être augmentée jusqu'au montant minimum de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette proposition et charge le Maire de sa mise en application suivant les modalités précédemment exposées.

Interventions des élus

La première proposition faite aux élus était de 160€. Le débat s'est ouvert sur cette base et le montant final validée par la majorité des élus s'élève à 200 €.

Mme BARDEL propose un montant de 250 € estimant qu'il n'y a plus de petit dépôt sauvage d'autant que chacun a la possibilité d'utiliser le service d'enlèvement des encombrants, le dépôt en déchetterie ou bien le don.

Mme le Maire précise qu'en la matière, un simple vélo ou jouet déposé près d'un PAV constitue un dépôt sauvage.

Mme BARBERIS demande s'il serait possible de nuancer ce montant en fonction de l'importance du dépôt.

Mme le Maire répond qu'il peut y avoir une certaine tolérance pour les personnes de bonne foi et en fonction de l'importance du dépôt.

M. ROUX confirme que sur la rédaction de la précédente délibération, il s'agit d'un montant minimum qui peut être augmenté. Il propose d'augmenter à 200 €.

* * *

Compte-rendu des décisions du Maire (L. 2122-23 du CGCT) :

- N° 004/2024 du 23/08/2024 portant création d'une régie de recettes multi-services prolongée (pôle famille)
- N° 005/2024 du 23/08/2024 portant nomination d'un mandataire pour la régie multi-services

Le Conseil Municipal prend ACTE.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 18h58.

* * *

La Présidente de séance,
Valérie MARCY, Maire

Le secrétaire de séance,
Isabelle BARBERIS, adjointe